

TOUT COMPRENDRE

SUR LE
SCOT
DU GENEVOIS FRANÇAIS



un SCOT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique de planification qui **organise l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie, à un horizon de 20 ans.**

Il assure l'articulation entre le cadre européen, national, régional et les documents d'urbanisme locaux : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, plan de mobilité, etc.

Un SCoT prépare l'avenir d'un territoire en prenant en compte **LES ENJEUX TERRITORIAUX :**



Le SCOT se compose de plusieurs documents correspondant aux étapes de son élaboration

1 PAS

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Le PAS est le projet politique du SCoT. Les élus définissent les objectifs de développement et d'aménagement à un horizon de vingt ans, pour répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic territorial.

Le SCoT du Genevois français s'appuiera sur des démarches déjà réalisées ou engagées par le Pôle métropolitain et ses partenaires : schémas métropolitains, enquêtes, diagnostics, ateliers, etc. Tous ces travaux serviront au SCoT !

2 DOO

LE DOCUMENT D'ORIENTATION & D'OBJECTIFS

Le DOO est le document réglementaire du SCoT. Il traduit les objectifs du PAS en prescriptions et en recommandations, qui se déclinent ensuite dans les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, PLH, PDM, etc.)

3 PA

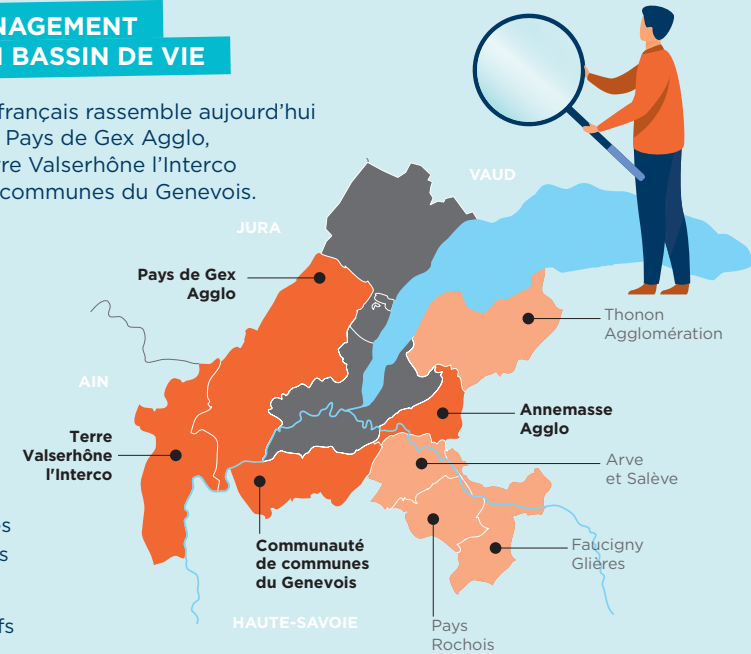
LE PROGRAMME D'ACTION

Le PA est l'outil de mise en œuvre du SCoT. Il précise les acteurs mobilisés (publics mais aussi privés, au sein du périmètre du SCoT ou à d'autres échelles), les actions et les moyens à mettre en œuvre (ex : partenariats, conventions, appels à projet) après l'approbation du SCoT.

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN DE VIE

Le SCoT du Genevois français rassemble aujourd'hui **4 intercommunalités** : Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône l'Interco et la Communauté de communes du Genevois.

- **4** EPCI (Ain et Haute-Savoie)
- **68** communes
- **270 000** habitants (+ 1,2% de croissance par an)
- **142 000** logements
- **16 000** entreprises et **66 000** emplois
- **125 000** actifs dont **69 000** actifs frontaliers
- **1 million** de déplacements chaque jour



Le SCoT du Genevois français entretient des **relations étroites avec les autres intercommunalités** du Pôle métropolitain et les SCoT voisins dans le cadre de l'interSCoT.

L'ESSENTIEL

Pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants, les collectivités travaillent ensemble à l'organisation du territoire : **urbanisation, mobilité, transition écologique.**

UNE AMBITION COMMUNE

L'élaboration d'un SCoT est un travail de longue haleine qui produira ses effets sur la période 2030 - 2050. Il devra donc intégrer l'urgence écologique, climatique et énergétique.

Cinq grands enjeux ont déjà été identifiés par les élus :

- **Se loger**
- **Se déplacer**
- **Travailler, entreprendre et se former**
- **Préserver les ressources**
- **Vivre et s'épanouir**

2024
→ Démarrage des travaux d'élaboration du SCoT

2025
→ Diagnostic territorial
→ Projet d'aménagement stratégique

2026-2028
→ Document d'orientation et d'objectifs Programme d'actions

2028
→ Arrêt du projet de SCoT
→ Consultation des PPA
→ Enquête publique

2029
→ Approbation du SCoT

2030
→ Mise en œuvre

COMMENT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS ?

Depuis le 4 octobre 2024 le Pôle métropolitain du Genevois français est en charge de l'élaboration du SCoT du Genevois français et du suivi et de la mise en œuvre des schémas existants, sur un périmètre comprenant : **Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône l'Interco, et la Communauté de communes du Genevois.**

Les grandes étapes du SCoT (prescription, débat du PAS, arrêt, approbation) sont donc votées au Comité syndical du Pôle métropolitain mais uniquement par les élus concernés.

Les élus locaux participent à l'élaboration du SCoT en s'impliquant dans les commissions territoriales organisées dans les intercommunalités.

Des ateliers et des tournées de territoire leur permettent aussi de se mobiliser tout au long de la démarche. Enfin, la Conférence des maires et des élus locaux, une fois par an, s'adresse à l'ensemble des maires, conseillers municipaux et parlementaires des 68 communes du SCoT du Genevois français.

Les Personnes publiques associées (PPA) sont également informées de l'avancée des travaux tout au long de la procédure et sont mobilisées aux moments clés de l'élaboration.

Un large panel d'acteurs du territoire, publics et privés (associations, syndicats, faitières économiques, etc.) et les habitants seront également invités à contribuer à l'élaboration du SCoT.

GOUVERNANCE



Comité de pilotage restreint

(10 élus)
(Président et Vice-Président
Aménagement du Pôle
métropolitain, Présidents des
EPCI et Vice-présidents
aménagement)

ARBITRE en cas de besoin



DESIGN IMPRESSION KALISTENE OCTOBRE 2024

Conférence des
Maires et des élus
locaux

Commissions
thématiques

Commissions
territoriales

PROPOSE

les orientations au comité de pilotage
en fonction des enjeux locaux

COMITÉ DE PILOTAGE

(Président et Vice-Président
Aménagement
du Pôle métropolitain,
Présidents des EPCI,
Vice-présidents thématiques)

DÉCIDE

des orientations
du SCoT

Bureau
et/ou
Comité
syndical

DÉLIBÈRE

sur les sujets liés au SCoT

POUR PLUS
D'INFORMATIONS :

**GENEVOIS
FRANÇAIS** Pôle
métropolitain

Faustina Franquet

15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
+33 (0)4 50 04 54 05
scot@genevoisfrancais.org
genevoisfrancais.org

